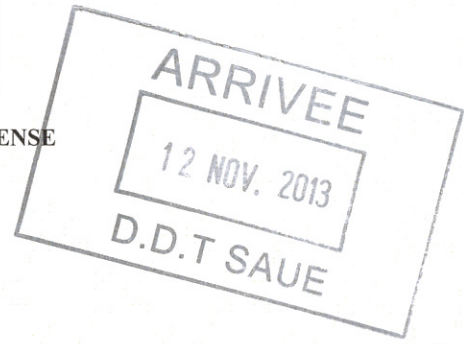




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Commandement de la
région Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.

Metz, le

06 NOV. 2013

N° /DEF/EMSD METZ/DMS/BSI/SSE/ENV
7630

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne,
à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Chantilly (60) – révision PLU.

RÉFÉRENCE : Lettre du 25 octobre 2013.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Chantilly, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée n'est pas grevée de servitudes relevant de l'État-défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

Je ne souhaite ni être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce plan local d'urbanisme, ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par ordre,
Le lieutenant colonel Emmanuel KAMMACHER
chef de la division métiers du soutien



COPIE(S) :
- COMBdD Creil